

AVENANT N°1/2017 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches du Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur la **Résidence sociale "Le Petit Barthélemy"** 16 avenue du Petit Barthélemy – 13090 Aix en Provence.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence sociale du « Petit Barthélemy », est l'association ADAR.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 89 080 € + 2400 € de frais pour incontinence à la charge exclusive du Conseil Départemental 13, **soit un total de 91480 €** :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : 44 540 € (soit 50% de 89 080€)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 44 540 € moins un report 2016 de 21 282.94 € + 2400 € de frais d'incontinence soit 25 657.06 €

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente

Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général

Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée

François DEBELLE

AVENANT N°2/2017 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches du Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL , Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action de l'aide au maintien à domicile mutualisée sur la Résidence "Barnière" 7/9 Chemin de la Barnière – 13010 MARSEILLE.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence « Bannière », est AMICIAL.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 71 841 €:

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : 35 920.50 € (soit 50% de 71 841 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 35 920.50 € moins un report 2016 de 7334.55 €, soit 28 585.95 €

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente
Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général
Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée
François DEBELLE

AVENANT N°3/2017 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales - Département des Bouches du Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur les **Résidences sociales "Saint Jean"** Quartier Saint Jean – 13110 Port de Bouc et « **Les Comtes** » Quartier Les Comtes 13110 Port de Bouc.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de les résidences sociales « Saint Jean » et « Les Comtes » est l'ADAR.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 29 850 € :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : 14 925 € (soit 50% de 29 850 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 14 925 € moins un report 2016 de 6762.25 € soit 8162.75 €

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente
Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général
Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée
François DEBELLE

AVENANT N°4/2017 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches du Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur la **Résidence sociale "Le Petit Canedel"** Chemin du Petit Canedel – 13400 AUBAGNE.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence sociale du « Petit Canedel », est l'association ADAR.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 29 850 € :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : 14 925 € (soit 50% de 29 850 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 14 925 € moins un report 2016 de 6814.44 €, soit 8110.56 €

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente

Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général

Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée

François DEBELLE